

Une nouvelle campagne d'avancement au pas de course ?

Alors que le budget vient cette année encore de passer par le fameux article 49 alinéa 3 de la constitution, les péripéties gouvernementales de ces années n'ont pas empêché une augmentation de 6,7 Milliards du budget du ministère des armées.

Rien de cette augmentation n'est consacré aux mesures catégorielles ni à l'avancement des personnels à statut ouvrier.

Annoncés au ministère lors de la multilatérale avec la DRH-MD du 4 février, les taux d'avancement **2026** ont finalement été publiés par arrêté au Journal Officiel du 18 février 2026. Ils ne répondent réellement pas aux besoins hausse significative des taux pour l'ensemble des groupes

Le taux porté à 22% en 2025 au profit des conditionnants de groupe VI vers le groupe VII n'a pas été reconduit cette année alors que tous les reliquataires d'années précédentes n'ont pas encore été nommés

Groupes d'accès	Taux	Groupes d'accès	Taux
Accès au groupe VII	14 %	Accès à la Hors Catégorie C des CED	8 %
Accès au Hors Groupe	11 %	Accès aux groupes T5 et T5 bis	14 %
Accès au Hors Groupe Nouveau	10 %	Accès aux groupes T6	11 %
Accès à la Hors Catégorie A	11 %	Accès au groupe T6 bis	11 %
Accès à la Hors Catégorie B	10 %	Accès au groupe T7	11 %
Accès à la Hors Catégorie C	9 %		

Nota : Sauf précision, les taux OE CED = taux OE non CED

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORETEXT000053509822>

L'administration doit maintenant communiquer le volume de postes répondant aux besoins exprimés par les établissements.

Alors que LA CARRIÈRE DE CHACUNE ET CHACUN DÉPEND DE CES DÉCISIONS, pouvons-nous laisser faire et regarder ça de loin ? Pour la CGT, c'est NON !

Les postes à l'avancement étant budgétisés du 1^{er} janvier au 31 décembre, plus les jours passent, plus grandes sont les chances de débiter la campagne d'avancement après le 31 mars et plus l'économie sur le dos des personnels est importante !

Lors des précédentes campagnes d'avancement dont celle de 2025 pour l'attribution des postes supplémentaires vers le groupe VII, vos élus CGT dans les différentes CAPSO ont démontré leur capacité à défendre l'intérêt des personnels dans des délais restreints.

Pour la CGT, il est essentiel de se mobiliser afin d'interpeller l'administration sur toutes les questions légitimes que vous vous posez dans ces temps incertains et obtenir des CAPSO avec un volume de postes à la hauteur des exigences de nos missions et ce, **dans les meilleurs délais !**

La diminution du nombre des CAPSO de 16 à 10 va fatalement dégrader le travail de préparation des élus par l'augmentation du nombre des conditionnants et l'éloignement géographique des élus du personnel dans les CAPSO mixtes.

Pour contraindre notre administration à prendre la mesure de l'urgence en termes d'avancement, toutes les forces sont nécessaires, et votre engagement est indispensable afin que les élus CGT dans vos CAPSO puissent vous soutenir.

Montreuil, le 2 mars 2026